



Archives Ufolep

Il était une fois l'Ufolep

En janvier 1928 naissait l'Ufolep, sous la forme d'une commission sportive de la Ligue de l'enseignement.

Depuis, à l'image du paysage sportif, l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique a considérablement changé. Mais c'est durant ces premières années que s'est forgée son identité, autour de la doctrine d'un sport laïque et dans l'élan des conquêtes sociales du Front populaire. Avant que la fédération n'accompagne, de 1945 à aujourd'hui, le grand mouvement du sport pour tous dans une société devenue celle des loisirs.

1928-1939

Le roman des origines

L'idéal et les questionnements qui ont accompagné la création de l'Ufolep continuent d'éclairer ses positionnements actuels.

C'était il y a quatre-vingts ans, plus précisément le 26 janvier 1928. Après de longs débats, le conseil général de la Ligue de l'enseignement décide de créer en son sein une commission sportive et de l'appeler « Union française des œuvres laïques d'éducation physique ». Une naissance officialisée le 15 juin suivant à l'assemblée générale de Lille.

L'accoucheur de ce bel enfant est le Dr Frédéric Michot, président de la fédération de la Loire et actif propagandiste de la cause sportive. Son portrait le montre le crâne dégarni, la moustache fine, le visage doux mais le regard volontaire. À son initiative, dès 1924 des rencontres de football entre les départements de la Seine et de la Loire annoncent le prochain rassemblement du sport laïque. Elles se déroulent probablement au stade Pershing, dans le bois de Vincennes, où en septembre de l'année précédente la fête sportive de la fédération laïque de la région parisienne a été un succès relaté dans le journal *L'Auto*, ancêtre de *L'Equipe*. Ceci en présence d'un certain Marcel Delarbre, conseiller technique au ministère de la Guerre (alors en charge de l'éducation physique). On peut imaginer le fonc-



tionnaire et le praticien en grande discussion sur le bord de touche, esquissant déjà leur grand œuvre. En leur honneur, leur nom sera donné à des coupes nationales de football Ufolep.

LES PETITES A

Le sport laïque n'a certes pas attendu la création de l'Ufolep pour exister. Dès la fin du XIX^e siècle, la Ligue de l'enseignement regroupe des sociétés de gymnastique aux noms patriotiques, et depuis 1898 elle fédère les amicales d'anciens élèves des écoles publiques, les « Petites A ». Ces « Petites A » développent des sections de gymnastique et d'athlétisme, des équipes de football, et à partir de 1911 des championnats de France leur sont réservés au sein de l'Union

des sociétés françaises des sports athlétiques (USFS).

Il y a néanmoins urgence à s'organiser. En ces années d'après-guerre, parallèlement au déclin des sociétés gymniques et militaires, les pratiques physiques et sportives connaissent un grand engouement. Elles sont aussi un moyen privilégié pour attirer les jeunes âmes. Comme le note l'historien Alfred Wahl (1), « les forces organisées ayant pour vocation d'encadrer la jeunesse, comme l'Église ou les partis d'inspiration marxiste, ont déversé sur le mouvement sportif de leur obédience, leur idéologie : les valeurs chrétiennes (...) pour les patronages, les principes de la lutte des classes pour le sport ouvrier ». Avec un temps de retard, grâce à l'Ufolep le mouvement laïque peut se mêler au jeu afin d'inculquer les principes de la République et de la laïcité, affirmant ainsi sa place parmi les « fédérations affinitaires » (2).

Pour cela, il a fallu vaincre des résistances dans son propre camp. Associant étroitement sport et guerre, des pacifistes affirmés appréhendent le développement de la pratique sportive au sein des amicales. Des dirigeants fédéraux sont réticents : le sport risque d'amener des adhérents peu attachés à la laïcité. Autre argument, les liens entre la laïcité et le sport sont inexistantes.

RAPIDE DÉMARRAGE

En 1929, lors de son agrément auprès du CNS, le Conseil national du sport (3), l'Ufolep déclare 1210 sociétés et 106 000 membres adhérents (mais seulement 4441 licenciés). Cela traduit un réel démarrage et, surtout, l'antériorité et le poids des amicales sportives laïques. En ce qui concerne les compétitions, on recense la même année 15 fédérations départementales engagées en basket-ball, 10 en football et 10 en cross-country. L'année suivante, un accord est conclu avec la FFABB, la fédération dirigeante de l'athlétisme et du basket-ball.

« RÉPANDRE L'ÉDUCATION PHYSIQUE »

« Notre but est de répandre à l'école la pratique de l'éducation physique. Nous organisons annuellement des championnats de football, de basket-ball, de cross et d'athlétisme, mais là n'est pas notre but. Nous voulons voir à l'école des enfants sains de corps et d'esprit. (...) Nous combattons le sport spectaculaire, producteur de grosses recettes, qui entraîne au professionnalisme et peut fausser les idées des enfants. (...) Nous voulons amener les écoliers à la pratique régulière de la culture physique. (...) Nous voulons surtout que les écoliers puissent, le jeudi et le dimanche, emplir leurs poumons d'air pur. » (extraits d'une interview de Léon Douarche, commissaire général de l'Ufolep, *L'Auto*, 4 décembre 1931)



Archives Ufolep



En banlieue parisienne, date indéterminée. Des rencontres de football entre les départements de la Loire et de la Seine ont précédé la création de l'Ufolep.

Si les dirigeants de l'Ufolep optent pour l'affiliation au CNS, c'est en raison de relations déjà pré-établies – de fervents militants de l'Ufolep comme Marcel Delarbre en sont membres – et pour assurer le développement rapide de la fédération. Le CNS donne mandat à l'Ufolep pour organiser ses compétitions ainsi que celles assurées par l'ancienne commission centrale des « Petites A ». Elles sont réservées aux adhérents de l'Ufolep et aux fédérations dirigeantes concernées par les accords, et organisées d'après les règlements de ces dernières. Le troisième dimanche du mois leur est réservé. Mais l'Ufolep n'est acceptée qu'au titre de fédération d'application (et non dirigeante, dédiée à un sport), comme la fédération sportive catholique. Elle n'a pas le droit d'utiliser le terme « championnat de France » pour ses épreuves nationales, appelées « critériums ».

LA DOCTRINE D'UN SPORT LAÏQUE

La création de l'Ufolep prend également place dans le cadre plus large de la métamorphose de la Ligue de l'enseignement. Moribonde après-guerre, l'institution créée en 1866 par les partisans de l'école laïque et républicaine se renouvelle dans les années 1920 sous la forme d'une confédération de délégations départementales et initie un rapprochement avec les instituteurs. C'est à ce moment que plusieurs fédérations posent la question de l'éducation physique et de leurs relations avec les institutions sportives, certains départements possédant déjà une commission sportive, comme la Loire du Dr Michot.

Le conseil général de la Ligue insiste toutefois sur un point : la fédération sportive laïque envisagée ne peut être autonome et doit s'inscrire dans les orientations, les valeurs et les principes philosophiques de l'institution. Or quelles sont les compatibilités entre sport et esprit laïque ? D'où la nécessité de définir la spécificité d'un sport « laïque ».

Tout d'abord, l'Ufolep ne fédère que les sociétés sportives et d'éducation physique se rattachant à l'école ou la post-école. Elle propose une formation physique qui prolonge la première formation de l'enfant à l'école primaire, pour une éducation intégrale du futur citoyen. A ce titre, l'Ufolep défend la nécessité d'une éducation physique précédant l'éducation sportive, ce qui la distingue des « grandes fédérations ». Ainsi, l'élaboration d'une doctrine sportive laïque, centrée autour d'un sport éducatif, répond au dilemme « éducation ou sport ».

Plus concrètement, si l'idéal laïque se rapproche des notions de démocratie et d'équité sociale, l'Ufolep répond par le souci de mettre à la portée de tous la pratique physique et sportive. Reconnue par le CNS comme fédération omnisports, elle propose une licence d'un prix modique, ce qui lui permet de faire office de « *super fédération consacrée aux jeunes et à leur santé* » selon les propres mots de Joseph Brenier, l'influent président de la Ligue dans les années 1930. L'Ufolep désapprouve le sport « spectaculaire », commercial ou réservé à une élite, et dénonce le professionnalisme et l'amateurisme marron.

Au nom de ce « sport pour tous » avant la lettre, son activité se porte vers les petites agglomérations et les campagnes plus que vers les grands centres urbains, où la place est occupée par les fédérations dirigeantes.

Dernier point de doctrine, l'Ufolep défend l'idée que l'éducation physique n'est pas une préparation militaire et prône le transfert de l'éducation physique du ministère de la Guerre – accusé de connivence avec une fédération sportive catholique bénéficiant de ses subsides – à celui de l'Instruction publique.

L'ÉLAN DU FRONT POPULAIRE

Les aspirations de l'Ufolep sont donc en phase avec celles du Front Populaire, qui triomphe aux élections du printemps 1936. Il y a aussi des accointances personnelles : le nouveau ministre de l'Éducation n'est autre que Jean Zay, membre du conseil général de la Ligue, tandis que Léo Lagrange (4), commissaire général de la commission des fêtes de la jeunesse, prend les rênes du tout nouveau sous-secrétariat d'État aux Sports et aux Loisirs. D'ailleurs, n'est-ce pas Joseph Brenier qui a soufflé à Léon Blum l'idée de cette nouvelle administration, qu'il se serait bien vu diriger lui-même ! L'année suivante, Léo Lagrange récupérera même l'Éducation physique, conformément aux vœux de l'Ufolep. La fédération laïque a donc le vent en poupe et se prend un temps à rêver de remettre en cause le CNS et la suprématie des fédérations sportives dirigeantes, pour faire triompher le

► sport « populaire ». Dans cette atmosphère enflammée, au lendemain des grandes grèves ouvrières et de l'obtention des deux premières semaines de congés payés, l'Ufolep et la FSGT (proche du PCF) envoient en juillet des délégations aux contre-Jeux olympiques de Barcelone, imaginés pour faire contrepoids à ceux de Berlin. Même si le coup d'Etat franquiste provoque leur annulation avant qu'ils n'aient débuté (5). C'est dans ce contexte que se renforce la collaboration avec la FSGT, au point que les deux fédérations envisagent un moment de fusionner.

Dans cette France du Front populaire, l'Ufolep est à présent solidement enracinée dans le postcolaire. Elle fait également des incursions dans l'école et s'invite dans le dispositif du Brevet sportif populaire (BSF) institué par Léo Lagrange pour les jeunes. Elle décroche aussi de haute lutte l'organisation du ski scolaire, auquel elle donne une remarquable impulsion.

En fait-elle toutefois un peu trop, ou les autorités la jugent-elle un peu trop « idéologique » alors qu'elles doivent aussi faire face à de fortes pressions sur leur droite ? Toujours est-il que c'est en dehors de la Ligue et de l'Ufolep qu'est créé l'Ossu, l'Office du sport scolaire et universitaire. Mais, grâce à un lobbying acharné, l'Ufolep obtient le sport scolaire du premier degré et les cours complémentaires concernant les 12-16 ans fréquentant les établissements du primaire : ses démarches aboutissent à la création de l'Union sportive de l'enseignement par la circulaire du 1^{er} février 1939. Paraphé par Jean Zay, le texte précise que l'Usep, commission scolaire de l'Ufolep, est habilitée « pour apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'éducation physique ». L'Usep l'est également pour organiser dans les écoles « ce qui est proprement athlétisme et sport, ainsi que les compétitions et les championnats » dans le cadre de chaque école mais aussi de l'Académie.

DIX ANS APRÈS

Dressant le bilan de dix années d'existence de l'Ufolep lors d'une « causerie radiophonique » diffusée en septembre 1938, le président de la

« UN VÉRITABLE APOSTOLAT »

« L'Ufolep s'attache surtout à un travail de pénétration en faisant connaître et pratiquer l'éducation physique et sportive, non seulement dans les grands centres urbains et ruraux, où le recrutement et le succès sont relativement faciles, mais essentiellement dans les campagnes et jusque dans les plus petits hameaux : travail ingrat et de longue haleine et qui demande à ceux qui se sont assignés cette tâche (instituteurs, amis de l'école et de l'œuvre périscolaire) une persévérance qui ressemble souvent à un véritable apostolat. » (extrait d'un discours radiodiffusé de Joseph Brenier, président de la Ligue de l'enseignement, le 18 septembre 1938)

Dès les années 1930, l'Ufolep a contribué à la démocratisation du ski.



Ligue Joseph Brenier, évoque ainsi la philosophie d'une organisation s'appuyant désormais sur 89 fédérations laïques départementales dotées d'une commission sportive et comptant 310 000 membres répartis dans 5000 sociétés : « Suivant les règles de l'amateurisme, tous les sports et jeux sportifs sont suivis à l'Ufolep (...). Des commissions fonctionnent régulièrement pour l'organisation annuelle de concours départementaux et régionaux et de compétitions nationales : football, basket-ball, athlétisme, tir, escrime, tennis, natation, ping-pong, ski, éducation physique, cyclotourisme, boules, etc. (...) Ajoutons que l'Ufolep fait subir à ses membres différentes épreuves athlétiques et sportives qui donnent droit à des diplômes et brevets. »

Mais si l'Ufolep est désormais reconnue pour son action de démocratisation de l'éducation physique et du sport, et si les fêtes de la jeunesse – 177 en 1938, avec 170 000 « exécutants », enfants et adolescents – sont une démonstration de vitalité, les débats autour de la laïcité perdurent. L'Ufolep est notamment considérée comme le plus turbulent des « secteurs » de la Ligue (6). Des usagers n'envisagent-ils pas tout bonnement l'autonomie des sections départe-

mentales de l'Ufolep de la tutelle de la Ligue ? On leur répond que cela détruirait l'unité laïque et que, juridiquement, l'Ufolep ne peut avoir d'existence légale en elle-même, la loi de 1901 ne pouvant s'appliquer à des sections n'existant qu'en tant que partie intégrante des fédérations départementales de la Ligue. Certains, à l'intérieur du mouvement, vont jusqu'à remettre en cause la singularité de l'Ufolep en raison du mimétisme de son fonctionnement avec le système sportif compétitif tant décrié. Le rapporteur général du congrès de 1939 de la Ligue de l'enseignement dénonce ainsi « la championnite » observée au sein de l'Ufolep.

Par ailleurs, des délégués ufolépiens dénoncent le fait que des sociétés sportives n'ayant rien de laïque et rattachées à aucun groupement scolaire, ni post-scolaire, cherchent à adhérer. Ils rappellent que le rattachement à l'école et à la laïcité définit la spécificité de l'Ufolep. D'autres s'inquiètent de la possible fusion Ufolep-FSGT, tandis que la question des relations avec les patronages catholiques – faut-il organiser des rencontres avec eux ? – demeure conflictuelle.

LES BASES DU SPORT POUR TOUS

Vient la guerre, qui en septembre 1939 met provisoirement fin au débat et, bientôt, aux activités sportives. D'autant que la laïcité n'est pas la tasse de thé du régime de Vichy : la Ligue de l'enseignement et ses filiales, au premier rang desquelles l'Ufolep et l'Usep (mort-née en raison du déclenchement du conflit), sont dissoutes par décret du 17 avril 1942, leurs biens mis sous séquestre et le siège parisien de la rue Récamier mis à disposition des « Jeunes du Maréchal ».

Tout sera donc à recommencer à la Libération.



Mais l'Ufolep pourra alors « capitaliser » sur cette dizaine d'années au cours desquelles ont été jetées les bases du sport pour tous et d'une doctrine qui depuis n'a guère varié. On peut ainsi relever la permanence des questionnements et des prises de position : rappel de l'identité laïque, relations avec le mouvement sportif, défense d'un sport éducatif et dénonciation des dérives du sport-spectacle, arbitrages entre promotion de l'éducation physique et développement de championnats traditionnels, ou encore débats internes à La Ligue de l'enseignement, dont le secteur sportif, Ufolep et Usep réunis, représente

aujourd'hui les deux tiers des associations et des adhérents. Comme quoi le bon D^r Michot était pour le moins visionnaire. ●

PHILIPPE BRENOT*

*Ce dossier s'appuie largement sur la brochure « Mémoire de militant » publiée l'an passé par le Cercle de mémoire de l'Ufolep et de l'Usep, ainsi que sur la thèse de doctorat d'histoire présentée en décembre 2004 par Nathalie Sévilla (« La Ligue de l'enseignement-Confédération générale des œuvres laïques, 1919-1939 »), et dont une synthèse avait été proposée dans *En jeu* n°373 et 374 (novembre et décembre 2003).

(1) Article sur « Sport et politique », p.989 du *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Puf, 1995, sous la direction de Jean-François Sirinelli.

(2) Terme qualifiant les fédérations sportives se réclamant ouvertement d'une idéologie, comme la FSCF (catholique) et la FSGT (ouvrière).

(3) Le CNS deviendra plus tard le CNOSF après sa fusion avec le Comité national olympique.

(4) Après avoir quitté le gouvernement en juillet 1937, Léo Lagrange sera nommé membre du conseil général de la Ligue, élu au comité directeur de l'Ufolep dont il deviendra en 1939 commissaire général en remplacement de Marcel Delarbe. Il sera tué au front en juin 1940. Egalement engagé volontaire, Jean Zay sera assassiné dans les prisons du régime de Vichy.

(5) Voir *En jeu* n°400, septembre 2006, p 28.

(6) Dans le cadre de la réorganisation de la Ligue, à la suite de l'Ufolep trois autres sections sont créées : l'Ufocel (cinéma) et l'Ufolea (éducation artistique) en 1933, puis l'Ufoval (séjours de vacances) en 1934-1935.

1945-2008 : du sport pour tous à la société des loisirs

De la fin des années 1940 au début des années 1980, l'Ufolep participe activement au développement des pratiques sportives. Depuis, dans la « société des loisirs », elle poursuit son action pour les rendre accessibles à tous, avec une finalité éducative et sociale.

1 1945, une difficile renaissance. A la Libération, l'Ufolep cherche à relancer ses activités. Dès octobre 1944, une circulaire est envoyée aux délégations départementales pour qu'elles regroupent leurs sociétés sportives. 150 000 tracts rappelant qu'elle avait été la « seule » grande fédération sportive dissoute par le régime de Vichy sont également édités. Des stands sont ouverts aux foires de Paris, Lyon et Marseille, parallèlement à l'organisation de réunions de « propagande ». La première se tient en décembre 1945 au Palais des Glaces, à Paris, avec Marcel Cerdan. Mais, outre le fait d'avoir dû cesser toute activité à partir de 1942, la renaissance est compliquée par la disparition des archives durant la guerre.

1946-1949, face à la concurrence. La création des Francs et franches camarades (Francas) sur un programme proche celui de l'Ufolep crée un certain malaise, jusqu'à ce que les deux mouvements ne précisent leur champ d'action : les Francas pratiquent des jeux sportifs pour les enfants de 6 à 16 ans, avec pour finalité l'éducation physique, tandis que l'Ufolep est seule habilitée à organiser des compétitions sportives. La FSGT propose de son côté une fusion

à laquelle est préféré l'approfondissement de l'entente existant avant 1939, ce qui se traduit sur le terrain par des commissions et des organisations mixtes. Enfin, les frictions sont vives avec l'Ossu (Office du sport scolaire et universitaire), l'Ufolep obtenant finalement une dérogation permettant à l'Usep, sa commission scolaire, de poursuivre en son nom son activité auprès des écoles primaires élémentaires.

1948, une doctrine réprécisée. Lors de l'assemblée générale de juillet 1948, à Nîmes, l'Ufolep précise sa doctrine et son positionnement. « *Premièrement, l'Ufolep groupe les sections sportives scolaires, post et périscolaires des Amicales et des Associations appartenant à la Ligue française de l'enseignement. Deuxièmement, l'Ufolep, groupement essentiellement amateur, prétend conduire rationnellement, par une initiation sportive et par la suite par une émulation bien comprise, la grande masse de la jeunesse française vers une pratique désintéressée de l'Education Physique et du Sport. Troisièmement, l'Ufolep ne prétend pas concurrencer les Fédérations dirigeantes. Sa seule ambition est la revalorisation physique de la jeunesse française, sans souci majeur de la formation des élites.* »



Années 50, une poussée de jeunesse. L'Ufolep intensifie ses efforts en direction des enfants et adolescents. De 1952 à 1961, le nombre de licenciés jeunes augmente de 68%, contre 48% au total. En y adjoignant les sections scolaires de l'Usep, l'Ufolep intéresse alors 550 000 jeunes de 10 à 20 ans.

1965, un secteur plein air et sport. En 1965, le congrès de Marseille entérine la création d'un service « plein air et sport » regroupant au sein de la Ligue de l'enseignement les activités de plein air, sportives et aéronautiques : une réorganisation qui épouse le concept d'« éducation permanente tout au long de la vie » forgé par la Ligue pour affirmer la cohérence de ses activités. ▶



► L'Ufolep estime que la démocratisation des loisirs – avec la quatrième semaine de congés payés – lui fait obligation de prévoir leur organisation et d'en assurer le suivi.

Années 70, le triomphe du sport pour tous.

Constante depuis l'après-guerre, la progression des licenciés s'accélère dans les années 60 et 70. En 1976, l'Ufolep compte 7 281 associations et 345 873 licenciés tandis que l'Usep regroupe 16 681 associations et 751 707 licenciés enfants, plus 46 199 animateurs. Soit au total 1 143 779 adhérents. La même année, le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports réunit l'Ufolep et les autres affinitaires (1) pour un colloque sur le thème du « sport pour tous ». Parallèlement, la loi Mazaud impose de nouveaux statuts. En 1977, au congrès de Châteauroux, l'accent est mis sur la formation des cadres. Cette même année, l'Usep réunit la bagatelle de 27 000 stagiaires, le stage national de Talence (Gironde) étant l'un des grands rendez-vous du mouvement.

1978, le cinquantenaire. Pour son cinquantenaire, l'Ufolep adopte un nouveau texte d'orientation et propose un numéro spécial de son mensuel *Ufolep-Usep Informations*. Y figure un texte où Georges Belbenoit, président de 1970 à 1976, résume les débats récurrents sur le positionnement de l'Ufolep : « *L'Ufolep m'a toujours paru balancer entre deux tentations et une ambition. Deux tentations antinomiques : ne pas lâcher la proie pour l'ombre, persévérer avec bonne conscience dans un comportement éprouvé de fédération sportive consacrant en fin de compte l'essentiel de ses efforts à la préparation et à l'organisation de compétitions (...); ou bien au contraire se reconvertir délibérément dans les activités qui distinguent le plus l'Ufolep dans le monde sportif et qui font le moins double emploi avec les pratiques offertes par les autres fédérations. L'ambition, bien sûr, c'est de concilier ces deux vocations.* »

1981, une autre idée du sport. A la fin des années 70, l'Usep a mené combat avec succès contre les tentatives de détection précoce et la mise en place d'un « Brevet d'aptitude physique » (BAP) sous l'égide du Comité du sport de haut niveau. Dans la foulée de la victoire de la gauche aux élections présidentielle et législatives de 1981, et tandis que le gouvernement Mauroy octroie une cinquième semaine de congés payés, l'Ufolep et l'Usep font des propositions pour « Une nouvelle politique des activités physiques et sportives ». C'est à cette période qu'est forgé le slogan-concept : « une autre idée du sport ». Dans cet esprit apparaissent des activités nouvelles comme le korfbal ou l'intercrosse. L'Ufolep est au meilleur de sa forme et connaît son pic en 1984 : 467 010 licenciés (et 10 872 associations l'année suivante).

1984, l'Usep fédération à part entière. À la suite de la loi Avice de 1984, l'Usep devient fédé-



Si l'Ufolep s'est longtemps appuyée sur les sports collectifs et l'athlétisme, elle a toujours favorisé la diversité des pratiques et contribué, entre autres, à introduire la GRS ou des disciplines restées plus confidentielles, comme le korfbal. Aujourd'hui, la gymnastique (artistique ou d'entretien), le cyclisme (route et VTT), les sports mécaniques (auto et moto) et les pratiques de pleine nature figurent parmi les disciplines réunissant le plus de licenciés.

ration sportive et toutes les sections créées au sein des écoles doivent se constituer en associations loi 1901, obligation qui entraîne un repli des effectifs. L'Usep se dote d'un comité directeur élu, progressivement élargi à 24 membres. Une évolution qui aboutira en 2004 à l'élection d'un président distinct de celui de l'Ufolep.

Années 1990, université et socio-sport. En 1993, les orientations du congrès de Toulon s'efforcent d'adapter la notion de « sport pour tous » aux évolutions de la société française, alors qu'émergent la problématique des « banlieues », la politique de la ville et le concept de sport-insertion... L'Ufolep regroupe sous l'appellation « socio-sport » les initiatives menées auprès des jeunes et dans les quartiers difficiles, certains départements (Var, Marne, Vaucluse, Bouches-du-Rhône...) faisant de ces actions leur priorité. Introduit par l'Ufolep en France, le futsal sert parfois d'activité support. Parallèlement, l'Ufolep et l'Usep organisent en

juillet à Carcans-Maubuisson (Gironde) leur première « université sportive » sur le thème : « Citoyen sportif ? Sportif citoyen ? ». Ouvert à tous, ce rendez-vous connaîtra sa dernière édition en 2004.

1999, Rencontres internationales. Affirmant sa dimension internationale, l'Ufolep organise en juillet 1999 à Villeneuve-d'Ascq (Nord), sous l'égide de l'Isca (International sport & culture association) des « Rencontres internationales » qui réunissent 5000 participants de plusieurs pays.

Années 2000, années de tous les défis. Premier défi, l'érosion du nombre de licenciés : 389 478 en 2006 contre plus de 440 000 dix ans plus tôt. Deuxième défi, leur vieillissement : les catégories jeunes fléchissent tandis que le nombre de licenciés adultes est stable. Troisième défi, l'évolution contrastée des différentes disciplines : le repli des sports collectifs contraste avec la vitalité de la gymnastique (artistique,

rythmique ou d'entretien), des activités cyclistes (sur route et VTT) et des sports mécaniques. Quatrième défi : réaffirmer la dimension éducative et multisport d'une fédération qui regroupe désormais principalement des clubs unisports « classiques » sans lien avec l'école. Cinquième défi : la prise en compte de nouvelles préoccupations liées au sport-santé (lutte contre la sédentarité, activités d'entretien pour un public âgé), au développement durable ou aux évolutions territoriales. Sixième défi, la défense d'un sport « humaniste » face à un sport-spectacle qui malmène l'éthique... Une liste non exhaustive, qui constitue en elle-même une invitation à l'action. ●

PH.B.

(1) FSCF (Fédération sportive et culturelle de France), FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail), FFEPGV (Fédération française de l'éducation physique et de gymnastique volontaire) et FFPMMD (Fédération française pour l'éducation physique dans un monde moderne).



80 ans, la belle affaire...

Que de chemin parcouru depuis ce 15 juin 1928 où l'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement officialisa la naissance de l'« Union française des œuvres laïques d'éducation physique ». Que de chemin parcouru pour installer, entre le sport des patronages et celui des usines, ce sport laïque qui devait accompagner l'école publique jusque dans les plus petits villages et offrir à des milliers de jeunes l'accès à des pratiques sportives diversifiées, de loisir comme de compétition.

Cet enracinement dans la France des villages et des bourgs a évolué avec l'urbanisation galopante de notre pays et, fidèle à ses origines affinitaires, l'Ufolep a cultivé ses capacités d'analyse et d'engagement pour dénoncer les dérives du sport comme les fractures sociales et proposer une « autre idée du sport ».

À l'heure où la surmédiasation aiguise les appétits financiers, où le chauvinisme local ou national nourrit des explosions de violence, à l'heure aussi où la misère s'inscrit au quotidien dans la vie des quartiers « sensibles » et grève l'avenir de millions de personnes, l'Ufolep affirme avec obstination les fonctions sociales et éducatives du sport. Certes le sport ne guérira pas les maux de notre société, mais en invitant autour d'un projet associatif partagé le cercle le plus large

de ses pratiquants, notre fédération entend promouvoir le plaisir d'une pratique saine et équilibrée, le plaisir de la rencontre entre les individus, générer des solidarités nouvelles entre les générations, ouvrir un autre regard sur les handicaps. Ce lien social, cette confiance, ce plaisir sont indispensables à l'ambition éducative, de connaissance mutuelle et d'acquisition de savoirs nouveaux. Quatre-vingts ans : cette maturité nous permet d'affirmer avec détermination « le sport que nous voulons », d'en faire notre vitrine à travers les initiatives multiples qui seront prises tout au long de cette année, et d'inviter les publics les plus larges et nos partenaires locaux à venir en partager le sens et l'ambition.

Nouveaux rapports territoriaux, professionnalisation des acteurs, gouvernance fédérale, marchandisation, développement durable, accueils éducatifs... L'espace associatif où se partagent la responsabilité et l'engagement des acteurs pour construire des solutions innovantes et participer au « faire

société » doit renforcer sa structure et la mobilisation militante. C'est un enjeu majeur pour faire vivre ensemble, pour les vingt prochaines années, un sport utile à l'homme et à la société. ●

PHILIPPE MACHU, PRÉSIDENT DE L'UFOLEP



LES TEMPS FORTS

L'Ufolep fêtera cet anniversaire en soulignant tout au long de l'année ce qui fonde son identité.

DVD :

Un DVD interactif sera présenté vendredi 12 avril, en ouverture de l'assemblée générale de Chartres, puis diffusé auprès des associations et des partenaires institutionnels. Ce DVD est conçu en trois volets : une partie « historique » proposant des textes, des images commentées et des témoignages ; une partie « actualité » nourrie de reportages et d'interviews ; une partie « prospective » où de grands témoins envisageront l'évolution de l'Ufolep et du sport dans les vingt ans à venir.

MANIFESTATIONS LABELLISÉES :

Dix manifestations particulièrement représentatives (rassemblements nationaux communs, épreuves originales ou de masse) bénéficieront d'un label « 80 ans » destiné à les valoriser.

SPORT EN FAMILLE :

Un label sera également décerné aux manifestations qui, fin septembre, participeront au week-end du sport en famille sur la base d'un cahier des charges insistant sur la multiactivité et l'accueil de nouveaux publics.

COLLOQUE SANTÉ :

L'Ufolep affichera ses préoccupations en matière de santé en apportant l'estampille « 80 ans » au colloque « sport et culture du risque » initialement prévu en novembre dernier et repoussé à l'automne 2008.

APPEL À PROJETS :

Un appel à projets a été lancé aux départements et aux régions pour la labellisation de manifestations prenant en compte le développement durable et la priorité santé, avec pour ambition l'organisation de 70 organisations labellisées au cours de cette année 2008.